

Procès-Verbal

DATE DE
CONVOCATION :

14 MARS 2024

DATE
PUBLICITE :

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 01

Votants : 10

L'an deux mille Vingt-quatre, le lundi dix-huit mars, à Dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Christophe CATHUS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christophe CATHUS, M. Christophe CHAILLOU, M. Jean-Michel BZDZINCK, M. Nicolas ROUSSE, Mme Brigitte FAURE, Mme Roseline GRAZZI, M. Christophe MAZEAU, Mme Elodie QUEVAL, M. Mathieu LEVIGNAT, Mme Brigitte ROUSSEAU

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : M. Martial CHANUT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Brigitte ROUSSEAU

POUVOIR : 0

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM

Monsieur le Maire accueille les participants.
Le quorum étant atteint, la séance débute à 18H40.
Fin de la séance : 20H30.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Madame Brigitte ROUSSEAU est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV :

Le 10/4/2024

Le Maire, Christophe CATHUS

La secrétaire de séance, Brigitte ROUSSEAU






ORDRE DU JOUR

APPROBATION du PV du Conseil Municipal du 22 février 2024 à l'unanimité

Préparation du budget primitif 2024

Présentation d'un extrait du compte administratif 2023 avec les propositions 2024 du Maire et de ses adjoints article par article.

A valider pour le budget :

- Demande de subvention de l'ADSB du Bugue (Association des donneurs de sang bénévoles) : 50 euros à valider au prochain Conseil Municipal
- Aménagement de la plateforme des déchets (CF DEVIS SMD3) : Christophe CHAILLOU attend le retour du responsable de l'antenne de Belvès.
- Projet école (Financement) : Monsieur le Maire doit téléphoner à l'Inspection Académique de la Dordogne.
- Subventions données aux associations : Dans l'année faire un courrier aux associations qui leur demande de fournir : le bilan financier et la demande de subvention par courrier : OBLIGATION pour avoir la subvention.
- Pas d'augmentation des taux d'imposition pour la commune pour 2024.

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion le 28 mars avec une personne de l'ATD pour voir les projets envisageables sur les terrains appartenant à la commune.
- GROUPAMA Assurances : Vérifier sur le devis si le hangar est bien assuré. Prendre un rendez-vous avec GROUPAMA pour faire un point sur les contrats.

